

Paris, le 27 FEV. 2017

DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin  
75184 PARIS CEDEX 04

**Note à l'attention de**

Mesdames et Messieurs  
les DRH des GH et leurs adjoints, des hôpitaux hors GH,  
des pôles d'intérêts communs et du Siège

**LE DIRECTEUR**

Téléphone : 01 40 27 45 38  
Secrétariat : 01 40 27 45 15  
Télécopie : 01 40 27 45 61

**Objet** : Médaille d'Honneur Régionale, Départemental, Communale  
Mise en œuvre du droit d'option médaille du travail

Dans le cadre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016 relatif à l'organisation du temps de travail, l'AP-HP a souhaité faire évoluer la gratification attribuée à ses agents dont l'ancienneté des services et la compétence professionnelle sont récompensées par une médaille d'honneur du travail.

**Deux options sont proposées au choix aux agents concernés :**

N/Réf. : D2017- 740

**Dossier suivi par :**

Josiane Mathieu  
Téléphone : 01 40 27 43 88  
✉ : josiane.mathieu@sap.aphp.fr

- **Option 1** : bénéficier d'un jour de congé exceptionnel quelle que soit la nature de la médaille
- **Option 2** : bénéficier d'une prestation médaille sous forme de versement en numéraire, exclusivement sur le compte bancaire de l'agent, dont le montant sera fonction de la nature de la médaille.

Le montant de la prestation est fixé en fonction du type de la médaille :

Type de médaille	Ancienneté de service	Montant
médaille d'argent	20 ans	100 €
médaille de vermeil	30 ans	150 €
médaille d'or	35 ans	200 €

L'assemblée générale de l'AGOSPAP, le 15 décembre 2016, a voté favorablement pour la création de cette prestation médaille. L'AGOSPAP sera chargée de son versement.

Pour la mise en application du droit d'option médaille du travail, je vous transmets en pièces jointes trois annexes relatives aux dispositions techniques et à la transmission des informations à l'Agospap pour le versement de cette prestation.

Je vous précise que **ces dispositions s'appliquent à réception de cette note, et concernent toutes les promotions à compter du 14 juillet 2016.**

Je vous remercie de votre participation à la mise en œuvre de cette nouvelle gratification médaille.



Gérard COTELLON

**Copie adressée à :**

- Mesdames et Messieurs les chefs de personnel
- Mesdames et Messieurs les responsables gestion paye
- Mesdames et Messieurs les Chargés des Activités Sociales